

La marque *Les Plus Beaux Villages de France*[®]



L'association est propriétaire de la marque constituée de l'appellation « **Les Plus Beaux Villages de France** » et de son **emblème figuratif (logo) enregistrés à l'INPI** (Institut National de la Propriété Industrielle).

☞ **Puis-je utiliser le logo de l'association si j'en deviens partenaire ?**

L'utilisation du logo de l'association est essentiellement **réservée aux Mairies, Offices de Tourisme, associations locales et Collectivités** dans le cadre de la **communication / promotion officielle et non commerciale** des villages.

Les **prestataires privés** ne sont **pas autorisés à utiliser le logo** de l'association pour la promotion de leur activité. Il s'agit d'**éviter toute confusion** pour le visiteur : l'association a établi un référentiel pour **classer des communes** mais **pas pour labelliser ou recommander des prestations / activités**, tel que le font certains labels (ex : Gîtes de France, Clévacances...) ou certains guides (ex : Guide du Routard, Guides Michelin...).



☞ **Comment valoriser ma participation aux actions de l'association ?**

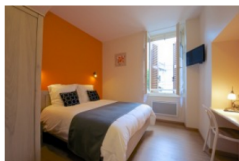
En utilisant les **outils de communication mis à disposition par l'association** : affiches promotionnelles (place de marché / produits sous marque), vitrophanie (Prestataires partenaires des Membres Amis)...



Présentation

Bienvenue chez Monique et Jean Pierre Lasarroques, chambres d'hôtes à Navarrenx en Béarn, cité historique, capitale de la pêche au Saumon et étape incontournable sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle !

Navarrenx classé cette année parmi « **Les Plus Beaux Villages de France** »



Vous pouvez par ailleurs **indiquer**, sur vos supports de communication, que **votre activité se situe dans un village «classé parmi Les Plus Beaux Villages de France»**.